

Les Nouvelles Chroniques Ludonnaises



CONSEIL MUNICIPAL DE 1977

De gauche à droite : Arnaiz, Gilbaud, Montel, Ancion, Bachelot, Hebrard, Guinard, Parenteau, Forter, Saigne, Dedieu, Thuillier, Ramos, Carcaly, Barbe, Sureau, Sales

Ludon 1974 - 1983 le grand bond en avant

FIN DE REGNE

Le 29 octobre 1974 André Hertig, maire sans interruption de Ludon depuis 1944, décède brutalement lors d'une réunion professionnelle à Paris. Le choc est énorme au village, car rien ne laissait penser que le maire disparaîtrait à seulement 69 ans.

Un Conseil Municipal extraordinaire est réuni le 2 novembre 1974 sous la présidence de René Criq 1er adjoint, élu depuis 1953.

Le conseil décide :

- un jour de deuil communal, le jour des obsèques avec la mise en berne des drapeaux et la fermeture des commerces et des services publics ;
- l'installation d'une chapelle ardente

au foyer rural, de l'arrivée de la dépouille jusqu'au jour des obsèques ;

- l'annulation de la foire de la Saint-Martin prévue les 9, 10 et 11 novembre.

Le secrétaire de mairie est chargé de prendre l'attache de la Préfecture pour le protocole à observer.

Le Conseil n'étant plus complet, il n'est pas possible d'élire immédiatement le nouveau maire. Une élection partielle est organisée le 15 décembre 1974 afin de compléter l'assemblée communale. Deux candidats se présentent pour occuper le siège du défunt maire au Conseil.

Odette Ancion est élue en obtenant

425 voix (65,48 %) et Henri Garcia son adversaire du jour, soutenu par les conseillers municipaux, cumule 224 suffrages (34,52 %). Il est à noter le civisme des Ludonnais, 65% de participation pour une élection partielle. Sur 1045 inscrits, 680 ont voté et 649 se sont exprimés.

Après cette élection, le Conseil est composé de 5 UDR (Union des Démocrates pour la République, Gaullistes), dont le futur maire, 6 RI (Républicains Indépendants, Giscardiens), les autres conseillers n'ayant déclaré aucune appartenance politique.

Le 21 décembre 1974, le nouveau Conseil est installé. René Criq, absent car malade, est élu maire par 15 voix contre 2 à Albert Labatut.

Pour le poste de 1er Adjoint deux tours de scrutin sont nécessaires. Au premier tour Paul Belot obtient 8 voix, Albert Labatut 7 voix, Etienne Seguin et Pierre Dillaire 1 voix chacun.

Au second tour Paul Belot est élu avec 10 voix, Albert Labatut obtient 5 voix et Etienne Seguin et Claude Ramos 1 voix chacun. Pour l'élection du 2ème adjoint, Gabriel Guy est élu en obtenant 9 voix devant Albert Labatut 4 voix, Claude Ramos 3 voix et Pierre Dillaire 1 voix.

Sans en connaître les raisons, les votes démontrent des désaccords entre conseillers d'une même liste, Albert Labatut se présentant systématiquement contre le Maire et les adjoints, alors qu'ils ont été élus ensemble. Les conseillers gèreront les affaires courantes durant les 3 ans d'activité de ce Conseil, qui termine le mandat qui a débuté en 1971.



Conseil Municipal du 09 mars 1975 : les conseillers décident de la démolition du lavoir de Paloumey et la mise en place d'une restauration scolaire.

Conseil Municipal du 15 décembre 1975 : les membres du Conseil acceptent le projet d'armoirie établi par Yan de Siber artiste peintre. La commune règlera

la somme de 1350 Francs

Le château représente Agassac et le canon Cantemerle qui étaient les deux seigneuries se partageant le territoire de notre commune. La vigne et le bovin évoquent les deux principales activités agricoles et la fleur de lys le supposé passage à Ludon du roi Louis XIV lors d'une chasse.

Conseil Municipal du 19 juillet 1975 : une procédure d'expulsion est engagée contre l'immeuble COINDRE situé à l'angle de la rue Bacalan et Pasteur. M Seguin demande qu'un arrêté de fermeture de l'établissement soit pris.

Suite à réclamation des usagers, le tarif des douches municipales passe de 5 à 4 francs. Sur proposition de Mme Ancion le Conseil procède à la dénomination de deux voies qui désormais s'appelleront : rue du Maréchal Leclerc et Avenue de Canteloup.

Conseil Municipal du 20 mars 1976 : lettre pétition des habitants du quartier de Lataste qui demandent que la rue du Mal Leclerc soit débaptisée. Le Conseil refuse de donner une suite favorable à cette demande. Le Conseil est saisi des problèmes posés par les parents aux heures d'ouverture et de fermeture de l'école. Madame Ancion demande d'intervenir auprès de l'Inspecteur d'Académie afin que les groupes scolaires soient dotés d'un Directeur et non d'une Directrice.

LE DEBUT D'UNE NOUVELLE ÈRE

Les élections de 1977 arrivent dans un contexte national qui aura des conséquences à l'échelon local. Malgré la défaite de François Mitterrand, candidat unique de la gauche en 1974 face à Valéry Giscard d'Estaing, l'Union

de la Gauche a le vent en poupe.

Les élections municipales des 13 et 20 mars 1977 seront une étape importante dans l'accession de la gauche au pouvoir. Pourtant elles vont contribuer, dans un premier temps, à aviver les tensions entre le PS et le PC. L'union de la gauche sera rompue et la droite conservera le pouvoir lors des élections législatives de 1978.

Mais au printemps 1977, la mode est à la constitution de listes communes pour les municipales. Ludon n'échappe pas à la règle avec un PS dont la section a été créée par Joseph Forter en 1975 et un PC bien implanté sur la commune.

En face, le maire sortant René Criq a été évincé sans ménagement et la liste est menée par René Guy. Elle est marquée à droite et représente, en majorité, le monde agricole. Une troisième liste sollicite les suffrages. Incomplète elle ne comprend que deux personnes : le président et le secrétaire de l'USL football. Son programme se résume à la défense des intérêts du sport et des loisirs.

UNE CAMPAGNE MUSCLÉE

La bataille est rude. D'un côté les sortants se présentant comme des enfants de Ludon connus et reconnus alors que leurs adversaires sont de nouveaux résidents, peu au fait des affaires communales et appuyés par des appareils politiques. Ils promettent beaucoup sans dévoiler le financement de leurs promesses. Ils sont supposés être d'un camp, la gauche, connu pour ses dépenses excessives (tract de liste de la municipalité sortante).

En face, la liste de gauche n'est pas tendre à l'égard des sortants. Ils sont accusés de représenter des intérêts particuliers, d'avoir vidé les caisses de la commune, d'utiliser des pratiques peu démocratiques et de s'accrocher au pouvoir sans véritable programme (tract de la liste d'union de la gauche).

Ce qui est certain, c'est que les sortants n'ont pas vu les changements qui s'opèrent dans la population. Ludon, à cette époque, commence à s'urbaniser. Elle est à l'orée de la seconde couronne de l'agglomération bordelaise qui est en train de se constituer. Les terrains sont peu chers et à proximité de la CUB aujourd'hui BORDEAUX METROPOLE, sans en subir la fiscalité. De nombreux agriculteurs trouvent là une manne complémentaire à leur activité principale quand ce n'est pas un moyen d'assurer leurs vieux jours lorsque les héritiers ne reprennent pas le flambeau. En 1977, Ludon n'est donc plus le bourg rural médocain abritant une population tournée vers l'agriculture, mais un village où de jeunes familles urbaines constituent désormais la majorité des habitants de la commune.

C'est ainsi, qu'à l'issue du premier tour la liste d'union de la gauche arrive largement en tête. Joseph Forter, de justesse, et Guy Guinard, plus facilement, sont élus. Au second tour la liste de la municipalité sortante qui a changé de leader entre les deux tours, n'obtient que 2 élus, Guy Bachelot et Denis Ramos. Odette Ancion candidate indépendante est élue et la liste d'union de la gauche obtient 14 élus, 11 PS ou sympathisants et 3 PC ou sympathisants.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 1977

1^{er} tour : inscrits : 1189 votants : 992 (83.43%) exprimés : 957

2^{ème} tour : inscrits : 1189 votants : 985 exprimés : 944

Liste d'union de la gauche (PS/PC)

Candidats	1 ^{er} T	%	Position	2 ^{ème} T	%	Position
Joseph FORTER PS	479	50	ELU	////	////	////
Alain BARBE PS	394	41		403	43	ELU
Marie Claude CARCALY PS	398	42		418	44	ELU
Francis DEDIEU PS	443	46		488	52	ELU
Guy GUINARD PS	518	54	ELU	////	////	////
Amédée MONTEL PS	405	42		440	47	ELU
Alain PARENTEAU PS	457	48		479	51	ELU
Jean Marie SAIGNE PS	417	44		451	48	ELU
Jean Claude SALLE PS	457	48		488	52	ELU
Robert SUREAU PS	455	48		457	48	ELU
Roland HEBRARD PS	0	0		454	48	ELU
Serge THUILLIER PC	425	44		440	47	ELU
Max BAUDRY	349	36		378	40	N/ELU
Etienne GUILBAUD PC	397	41		441	42	ELU
Robert JUSTE PC	331	35		369	39	N/ELU
Christian VAN BENTENEN PC	296	31				N/ELU
Bernard LASSOS PC	294	31				N/ELU
Etienne ARNAIZ PC	0	0		394	42	ELU
Georges GIRAUD PC	329	34		350	37	N/ELU

Liste union et défense des intérêts communaux (municipalité sortante)

Candidat	1er T	%	Position	2ème T	%	Position
René GUY	358	37				N/ELU
Paul BELOT	405	42		339	36	N/ELU
Guy BACHELOT	317	33		399	42	ELU
Pierre DILLAIRE	355	37				N/ELU
Christian DULOU	374	39		320	34	N/ELU
Jacques ELIAS	413	43		382	40	N/ELU
Francis GALLI	319	33		291	31	N/ELU
Francis GUILLAUME	372	39		373	40	N/ELU
Francis JEANTET	339	35		309	33	N/ELU
Michel LABATUT	382	40		325	34	N/ELU
Bernard MOREL	305	32		300	32	N/ELU
Jean Marie PINEAU	352	37		341	36	N/ELU
Denis RAMOS	391	41		398	42	ELU
Paulette RANTIER	347	36		312	33	N/ELU
Jean Pierre TAILLADE	337	35		301	32	N/ELU
André THURET	373	39		347	37	N/ELU
Maxime VIGNAUD	309	32		310	33	N/ELU
Max BAUDRY				378	40	N/ELU

Liste pour le développement du sport et des loisirs

Candidat	1er T	%	Position	2ème T	%	Position
Serge LALLEMAGNE	190	20		104	11	N/ELU
Jean Louis METAYET	187	20		108	11	N/ELU

Candidate indépendante

Candidat	1er T	%	Position	2ème T	%	Position
Odette ANCION	425	44		419	44	ELUE

Elie DESPIERRE qui n'avait pas fait acte de candidature obtient 47 voix.

Le nouveau Conseil est installé le 27 mars 1977. La séance est présidée par le maire sortant René Criq qui, d'après les témoignages recueillis, aurait fait discrètement campagne, en particulier auprès des personnes âgées, pour la liste de celui qui va lui succéder.

Après la lecture du résultat des élections et l'installation du nouveau Conseil le maire sortant, non élu lors du dernier scrutin se retire. La doyenne de l'assemblée, Odette Ancion, prend la présidence et procède à l'organisation du vote pour l'élection du Maire.

Il y a 17 votants, Joseph FORTER recueille 16 voix et devient le nouveau maire de la commune. Guy Guinard (PS) et Serge Thuillier (PC) sont élus avec le même score, premier et deuxième adjoint. Le Conseil procède ensuite aux nominations dans les divers syndicats intercommunaux et à la constitution des commissions municipales.

Pour celles des finances c'est un des deux élus de l'opposition, Denis Ramos qui en est le rapporteur et chaque commission est doublée d'une commission réunissant élus et citoyens. Un troisième adjoint, Jean Claude Sales (PS) sera élu le 7 mai 1977.

LE DEBUT D'UN BAIL DE QUARANTE ANS

Au moment de ceindre pour la première fois l'écharpe tricolore Joseph Forter se doute-t-il que quarante ans plus tard, quand on consultera le tableau des maires de la commune il détiendra le record de longévité devant celui auquel il a quasiment succédé ?

En effet André Hertig a été élu sans interruption de 1944 jusqu'à son décès en 1974. Après un bref intérim du premier adjoint René Criq, maire de 1974 à 1977, Joseph Forter s'installe à la mairie en 1977 et demeurera maire jusqu'en 2014. Il établit un record avec 37 années comme maire et restera jusqu'en 2017 conseiller municipal et vice-président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Il totalise donc 40 ans de mandat électif au service de sa commune et de ses concitoyens.

Enfant d'une famille modeste, son père est ouvrier agricole chez le Comte de Saint Exupery et possède quelques pieds de vignes, que le jeune Joseph l'aide à cultiver. Ses rares temps libres sont consacrés à sa passion, le rugby.

La terre languedocienne, il est né à Salles d'Aude, est dure à travailler souvent sous un soleil de plomb qui

ravit les estivants mais use ceux qui triment dessus. Il faut être solide et dans la famille Forter, on l'est. Alors qu'habituellement les enfants de sa catégorie sociale terminaient leur scolarité par le certificat d'études à la fin de l'enseignement primaire, il passe et obtient brillamment son BEPC, ancêtre du Brevet des collèges à une époque où il avait une valeur plus importante qu'aujourd'hui.

Comme beaucoup de jeunes de son temps et de son milieu la promotion sociale passe par la fonction publique. Dans son cas, ce sera les PTT où il rencontrera Annie, son épouse. Les hasards des mutations les conduiront à Bordeaux à mi-chemin de la Vendée, chère à Annie, et de l'Aude.

L'administration, surtout à cette époque, c'est également la matrice de ceux qui ont une conscience politique. Pour Joseph ce sera le syndicalisme à la puissante fédération des PTT FO et la rencontre avec Marcel Join, postier comme lui, militant syndicaliste et politique, député de la Gironde, conseiller régional d'Aquitaine et 1er adjoint au Maire de Talence, qui sera son premier mentor politique. Un autre socialiste comptera, il s'agit de Bernard Garandeau, 1er adjoint au maire de Mérignac et Vice-Président du Conseil Général. Ce grand professionnel de l'aviation, sa passion, fut Directeur Adjoint de l'aéroport. Il possédait une résidence secondaire à Ludon et aidera Joseph Forter à créer la section socialiste et à constituer la liste lors de la première élection de 1977.

C'est cet homme, militant socialiste de la section d'entreprise des PTT, qui arrive à Ludon en 1972. Il achète une maison qu'il va agrandir et rénover. Au sein de la commune c'est l'engagement auprès des parents d'élèves. Il a été le cofondateur de la première association où il fera la connaissance de son futur 1er adjoint Guy Guinard.

LES PREMIERES DECISIONS

Les conseils des 7 mai et 30 juin 1977 seront consacrés, outre l'élection d'un troisième adjoint, aux premières décisions du nouveau conseil.

7 panneaux d'affichages seront installés dans la commune et le journal municipal sera trimestriel. Son coût est estimé à 2500 Francs et les associations communales participeraient à hauteur de 50%. Le maire et le premier adjoint ne sont pas favorables à cette participation.

Lecture est faite de l'arrêté préfectoral désignant les membres du Bureau d'Aide Sociale (BAS), aujourd'hui Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le rapporteur de la commission informe le Conseil des nombreux travaux nécessaires au stade.

Le Conseil décide de mettre en place la TLE (Taxe Locale d'Équipement) et la taxe sur l'électricité.

Il est également débattu de la restauration scolaire et de la surveillance des enfants hors temps scolaires. De la rentabilité des douches municipales dont le déficit est de 1570 Francs et qui verront leurs horaires revus à la baisse le samedi après-midi.

Les relations entre la mairie et le club du 3ème âge sont évoquées ainsi que le projet de création d'un club de pétanque

Un projet d'école maternelle à la place de l'ancien groupe scolaire fille est présenté.

L'UNION EST UN COMBAT

Le Conseil Municipal du 23 septembre 1977 commence à 20h30 et la séance sera levée à 1 heure du matin !!!!! C'est le début de l'affrontement, pas toujours à fleuret moucheté, des alliés PS-PC. Comme si le désaccord, qui se dessine au niveau national avec la rupture du programme commun avait des répercussions jusque dans le Médoc.

LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS

C'est d'abord le 2ème adjoint PC Serge Thuillier qui demande que les comptes rendus des Conseils soient plus complets, c'est ensuite Etienne Arnaiz (PC) qui prend le relais en demandant que le PV soit signé par les conseillers présents à la fin du Conseil.

LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANCIENNE ÉQUIPE

Le compte administratif présenté par Denis Ramos, rapporteur de la commission, laisse apparaître un excédent de 373 738, 88 Francs.

Serge Thuillier demande une suspension de séance et se retire avec Etienne Arnaiz et Etienne Guilbaud.

D'après des témoignages recueillis, il semblerait que les autres membres de la cellule PC Marcel Cachin de Ludon qui assistaient aux Conseils dans le public participaient à la prise de décision. Nous verrons que les suspensions de séance à la demande du PC seront assez nombreuses durant le mandat.

Au retour, à la surprise générale, les communistes annoncent qu'ils ne signeront pas le compte administratif n'ayant pas participé à la gestion de la commune sur cet exercice, qui est de la responsabilité de l'ancienne municipalité.

Les élus socialistes ne signeront pas également le compte administratif qui ne sera approuvé que par les trois élus de l'ancien Conseil : Odette Ancion, Guy Bachelot et Denis Ramos. Quatre conseillers votent contre et neuf s'abstiennent.

Le budget supplémentaire pour l'année 1977 présenté par M. le Maire connaît lui un sort plus favorable puisqu'il est adopté à l'unanimité.

La trêve est de courte durée, Serge Thuillier reproche au Maire de ne pas avoir diffusé la lettre de l'association

départementale des élus républicains (PC). Réponse cinglante du Maire qui regrette de ne jamais voir son 2ème adjoint à la Mairie car cette tâche de diffusion aurait pu lui être confiée.

Si l'implantation de deux arrêts de bus et les travaux dans les groupes scolaires ne soulèvent pas d'opposition, Serge Thuillier auquel se joint Etienne Arnaiz, demande au Conseil de prendre position contre la politique d'austérité du gouvernement et le plan Barre (nom du Premier Ministre de l'époque).

M. le Maire et son premier adjoint répliquent assez vivement d'après le compte rendu, que les élus municipaux sont chargés de gérer la commune et non d'appliquer les consignes des partis politiques. Nous verrons par la suite que cette règle, non écrite, ne sera pas toujours respectée. Mais en l'occurrence les élus socialistes ne désiraient pas approuver une campagne nationale menée par leurs « alliés » communistes.

C'est ensuite une motion de la cellule du PC de Ludon qui demande à M. le Maire quelle suite il compte donner au questionnaire adressé par le Premier Ministre à tous les Maires.

Ce dernier répond qu'il attend le congrès annuel des Maires qui se tiendra en novembre et la position des élus républicains (socialistes). Le questionnaire sera ensuite étudié par le Maire et les adjoints puis par l'ensemble du Conseil.

A la suite de ce Conseil houleux, le journal Sud-Ouest publiera un article qui déplaira fortement au premier magistrat qui, comme tout bon sudiste, a le sang chaud. En début du Conseil du 10 octobre 1977, il réagit à l'article qui s'est fait l'écho des propos assez vifs entre le Maire et ses collègues communistes. Le Maire parle de scandale et s'honore quant à lui de la libre parole et de la démocratie qui règne au sein du Conseil. Son 2ème adjoint (communiste) trouve l'article conforme à la teneur des débats.

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DIVISE

Le point principal de ce Conseil du 10 octobre 1977, est le Plan d'Occupation du Sol (POS), aujourd'hui Plan Local d'Urbanisme (PLU), et son acceptation par le Conseil avant d'être soumis à enquête publique.

Pour un Conseil Municipal l'examen de ce type de document d'urbanisme, est toujours un exercice difficile puisque c'est lui qui va définir les zones constructibles, les matériaux autorisés pour les constructions, leur hauteur maximale... L'enjeu est à la fois environnemental et financier. Avoir un terrain qui passe en zone constructible a des effets sur sa valeur.

Et c'est tout naturellement que lors de ce Conseil les arguments des uns et des autres reflètent des sensibilités différentes. Comme souvent, c'est le 2ème adjoint qui ouvre les hostilités en déclarant qu'en l'état il ne peut accepter de voter ce document. Pêle-mêle il reproche à l'administration (la Direction Départementale de l'Équipement-DDE) d'enfermer les élus dans un cadre contraignant, d'imposer ses vues et de ne tenir compte qu'à la marge des observations des élus. Pour lui ce plan fait la part belle à la spéculation des promoteurs et

entraînera des prix de terrain prohibitifs pour les travailleurs. Il réclame la révision complète du document présenté au Conseil afin de tenir compte des réels besoins de la population.

Globalement les autres élus interviennent dans le même sens regrettant la mainmise de l'administration et des conséquences du POS sur le prix du foncier. Le document sera représenté amendé. En revanche la demande de plan de référence est acceptée à l'unanimité

Au cours de ce même Conseil, Serge Thuillier déclare que les problèmes auxquels ils sont confrontés sont politiques et la solution passe par l'action avec la population.

Puis il attaque frontalement le Maire en regrettant que celui-ci, qui se dit socialiste, se comporte comme le PDG de la commune. Il enchaîne qu'en tant qu' élu communiste et avant tout travailleur, il est bien placé pour connaître leurs besoins. Il ajoute que ce n'est pas en restant derrière son bureau à la mairie que l'on connaît leurs besoins mais en étant parmi eux. Il précise qu'en ce qui le concerne, il participe à toutes les réunions auxquelles il est convié et qu'il tient une permanence tous les samedis matin.

M. Forter lui répond qu'un doute subsiste tant en ce qui concerne sa présence le samedi qu'aux différentes réunions. Il précise qu'il embauche tôt lui le matin afin d'être présent tous les jours à la mairie de 16 h à 19 h à la disposition de la population.

Le vote du deuxième budget du mandat le 18 avril 1978 offre au Maire et à son 2ème adjoint l'occasion de s'affronter sur le pourcentage de la hausse des impôts locaux et sur un tract de la cellule locale du PC s'attribuant les mérites de la bonne gestion de la commune. Le budget est cependant voté à l'unanimité après que Serge Thuillier ait vérifié le pouvoir donné à Marie Claude Carcaly par Etienne Guilbaud !

Autre exemple de la guerre larvée entre les deux partenaires. En début du Conseil du 6 juin 1979, Serge Thuillier conteste le compte rendu du précédent Conseil et s'élève contre la censure des propositions formulées par les communistes concernant la titularisation du personnel municipal.

Le compte rendu du précédent Conseil est approuvé tel quel par 12 voix pour et 3 contre.

Durant le Conseil M. Forter fera remarquer perfidement à son 2ème adjoint son absence à la réunion de la commission de lecture.

DE LA DIFFICULTÉ DE DONNER UN NOM AUX RUES

LA RUE PRINCIPALE SÈME LA ZIZANIE

Un des dossiers à l'ordre du jour du Conseil du 29 avril 1980, concerne la dénomination et la numérotation des rues. La commission communale en charge de faire des propositions présente son rapport dont les principaux points sont :

- Abandon du terme « château » dans la dénomination

des rues de la commune.

- L'avenue du stade devient l'avenue André Hertig.
- La rue principale sera divisée en deux sections. De la limite avec la commune de Macau jusqu'à l'église : avenue du 8 Mai 1945 et de l'église jusqu'à la limite avec la commune de Parempuyre avenue du 11 Novembre 1918. La partie avenue du Général de Gaule est abandonnée.
- Pour la rue du Maréchal Leclerc il est demandé aux riverains, toujours hostiles à cette dénomination, de faire sous 15 jours une proposition.

La suppression de la partie de la rue centrale dénommée général de Gaulle ne laisse ni les anciens combattants ni les riverains indifférents. Une lettre de M. Lavanceau président de la section locale de l'Union Nationale des Anciens Combattants et une pétition des riverains demandant le maintien du nom de Général de Gaulle à cette voie arrivent sur le bureau du Maire.

Ce dernier beau joueur reconnaît lors du Conseil du 27 juin 1980 un manque de concertation mais que le souci des élus était de faciliter la distribution du courrier en ne conservant que 2 parties à cette voie. Finalement le premier des français libres retrouve sa rue et sur proposition de la section PS la place devant la mairie est dénommée Jean Jaurès. Quant à l'avenue du Maréchal Leclerc elle conserve définitivement son nom.

CASSEGUEULE À NOËL

Au cours du Conseil du 25 septembre 1981, est évoqué une pétition des riverains du chemin de Cassegueule demandant le changement de nom de leur voie. Le Conseil les suivra lors du Conseil Municipal du 4 décembre 1981 en attribuant à cette rue le nom un peu plus consensuel de chemin de Noël. Historiquement le nom de cette voie, qui n'avait pas tout à fait la même configuration, était bien nommée, pour d'obscures, raisons chemin de Cassegueule.

L'HYDROLIQUE COINCE

Pour le novice, c'est un sujet qui peut passer pour secondaire pourtant pour une commune comme la nôtre proche de la Garonne ayant à supporter ses sautes d'humeur, la régulation de l'eau est un dossier essentiel et primordial. En outre, il ne concerne pas seulement notre commune mais de nombreuses autres collectivités. Lors du Conseil Municipal du 15 octobre 1980, Roland Hébrard, fin connaisseur du sujet, alerte le Conseil sur l'absence de curage de la Mouline et des risques d'inondation qui en découlent. Il semblerait que le syndicat mixte des bassins versants l'Artigue Maqueline connaisse un problème de gouvernance.

Le bassin versant peut se définir comme une aire de collecte des eaux depuis la source jusqu'à son exutoire. S'agissant du bassin versant Artigue Maqueline, d'après l'article 3 de ses statuts, il draine les eaux des communes d'Arsac, Avensan, Labarde, Le Pian Médoc, Ludon-Médoc, Macau, Margaux-Cantenac, Parempuyre et Saint Aubin de Médoc. Et, pour la partie de leur territoire comprise dans les bassins versants, les cours d'eau l'Artigue et la Maqueline.

La Maqueline Nord et Sud et ses affluents : la Laurina, l'Esclause, le Hontiques et la Mouline.

L'Artigue sur toute sa longueur et ses affluents : le Courmatau, le Mautemps, la Jalle de Ludon, le canal du Despartins, l'Aygue Miliade et l'Auquin.

Le Marais de Ludon : le canal du Mithivier, la Jalle de prise d'eau, le Fossé Nord, et la Trincade

Le Marais de Parempuyre : le canal du Flamand, la Jalle de Bordes, la Jalle d'Olive, la Jalle d'équilibre, le Fossé de la Fréniaire Nord et Sud, le Fossé Bigot, le Fossé du Volant, le Fossé du Jonca, le Fossé de la Cabane, le Fossé Noys et le Fossé des 29 rangs.

L'exutoire étant la Garonne.

Joseph Forter en deviendra président (annonce faite lors du Conseil Municipal du 31 janvier 1981). Il réussira à faire payer aux communes la participation qu'elles doivent au syndicat et pourra ainsi engager les travaux de curage indispensables pour une bonne irrigation des terres et éviter les inondations. Son action lui vaudra d'être proposé pour être fait chevalier dans l'ordre du mérite national. Il ne l'obtiendra pas ne disposant pas à l'époque de l'ancienneté nécessaire comme élu.

LE FOYER RURAL

Autre sujet de préoccupation pour les élus : l'association gérant le foyer rural qui à l'époque encadre le mouvement associatif ludonnais.

Outre une succession de démissions de bénévoles, la nouvelle municipalité pense que l'exécutif de l'association ne lui est pas politiquement favorable.

Jean Claude Sales (adjoint) et Alain Parenteau (conseiller, animateur de la commission culture) sont chargés d'une mission auprès des associations communales afin de créer un comité d'animation chargé de la gestion du foyer rural à la place de l'association détentrice d'un bail. Lors du Conseil Municipal du 17 décembre 1977, ils présentent le résultat de leur travail. Pas moins de 8 réunions de 4 heures ont été nécessaires. Un long débat s'engage suivi d'une suspension de séance au cours de laquelle le président de l'association gérant le foyer rural qui assiste dans le public à cette réunion du Conseil s'indigne du manque de confiance des membres du Conseil. Jean Claude Sales et Alain Parenteau sont mandatés par leurs collègues pour reprendre leur médiation.

Deux ans plus tard, au cours du Conseil du 21 mai 1979, le Maire critique la gestion de l'association. Le budget alloué pour la fête de la terre a été dépassé et, circonstance aggravante le trésorier de l'association aurait déclaré « la mairie paiera ». Odette Ancion regrette que le trésorier n'ait pas été aidé et Serge Thuillier et Etienne Arnaiz ne s'associent pas aux critiques visant l'association et son trésorier.

LES TROIS MOUSQUETAIRES

Pour bien gérer sa commune un maire, outre ses propres

qualités qui doivent être nombreuses et variées, doit être bien entouré politiquement, c'est le rôle des adjoints et des conseillers mais il doit pouvoir également s'appuyer sur l'échelon administratif.

A Ludon, un trio s'est constitué au cours du premier mandat. Si on peut comparer le Maire à D'Artagnan en revanche les deux autres sont difficilement identifiables à un des autres héros du roman d'Alexandre Dumas.

En arrivant à la mairie, Joseph Forter trouve le secrétaire général qui a servi l'ancienne équipe. Malade il est remplacé par Nicole Pineau (Conseil Municipal du 12 octobre 1979). Quelques années plus tard le garde champêtre M. Diot fait valoir son droit à la retraite. Signe des temps, le poste de garde champêtre est supprimé et remplacé par celui de gardien de police municipal (Conseil Municipal du 16 janvier 1982). La fonction échoira à Robert Ornon (Conseil Municipal du 18 février 1982). Sans sous-estimer les qualités et la valeur des autres employés municipaux, à cette aune on peut d'ailleurs qualifier Nadine Satoca de quatrième mousquetaire, durant de longues années, ils seront les fidèles collaborateurs du Maire, son prolongement sur le terrain. Nicole Pineau, la secrétaire générale, gardienne des finances, terreur des conseillers dépensiers, vigie du maire et travailleuse acharnée a marqué la fonction y compris après son départ à la retraite.

Durant 20 ans, Robert Ornon s'acquittera de sa mission avec compétence et humilité. Ne comptant pas ses heures, proche de la population il sera surnommé le « Saint Bernard ludonnais » par la presse locale.

AUTRES DECISIONS PRISES LORS DE CE PREMIER MANDAT

ECOLES

Conseil Municipal du 23 septembre 1977 : M. le maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer le dossier d'école maternelle afin de pouvoir prendre rang pour les subventions.

Conseil Municipal du 17 décembre 1977 : après un long débat il est décidé que le local des parents d'élèves sera ouvert à tous les enfants de la commune.

Conseil Municipal 12 octobre 1979 : une 7ème classe est ouverte à l'école élémentaire.

Conseil Municipal du 31 janvier 1981 : construction d'une classe supplémentaire à l'école maternelle. Ouverture d'une troisième classe à l'école maternelle et projet de construction de deux classes.

Conseil Municipal du 22 octobre 1981 : construction d'un CES à Parempuyre.

ASSOCIATIONS/ ANIMATIONS

Conseil Municipal du 12 octobre 1979 : création de l'association de gymnastique volontaire.

Conseil Municipal du 19 novembre 1979 : le conseil décide d'accepter l'ouverture du foyer rural le dimanche après-midi pour les jeunes de la commune.

Conseil Municipal du 04 avril 1980 : la fête de la terre devient la fête du printemps.

Conseil Municipal du 15 octobre 1980 : aménagement du complexe sportif, il serait situé à proximité du foyer rural récemment acquis par la municipalité et se composerait principalement de courts de tennis et d'une salle de sport.

Conseil Municipal du 30 avril 1981 : le vote des subventions nous permet de faire le tour de l'offre sports sur la commune au début des années 80 : Basket, football, cyclisme, gymnastique volontaire et pétanque. On notera la présence d'une batterie de fanfare « l'étoile ludonnaise », un club de photo et ...un groupe de majorettes.

Conseil Municipal du 06 décembre 1982 : le coût de la salle de sport est estimé à 1 800 000 Francs.

DIVERS

Conseil Municipal du 23 septembre 1977 : en raison du coût et de sa fréquentation, 2 personnes en 15 jours les ont utilisées, le conseil décide de supprimer les douches municipales.

Conseil Municipal du 17 décembre 1977 : création d'un marché municipal, de nombreuses autres tentatives verront le jour sans jamais rencontrer le succès.

Conseil Municipal du 17 décembre 1977 : après un an de mandat il est projeté d'organiser une réunion publique.

Conseil Municipal du 07 septembre 1978 : création d'un syndicat intercommunal voirie Ludon-Macau...qui ne fonctionnera jamais !!

Conseil Municipal du 09 août 1979 : une RPA sera construite à la place du grand café.

Conseil Municipal du 12 octobre 1979 : motion du PS sur le coût de la rentrée et l'assassinat de Pierre Goldman.

Conseil Municipal du 15 octobre 1980 : une minute de silence est observée suite à l'attentat de la rue Copernic à Paris. Le 3 octobre en soirée, une bombe explose devant la synagogue de cette rue tuant 3 personnes et en blessant 46.

Conseil Municipal du 20 septembre 1982 : décès du conseiller Guilbaud qui se noie sur le lac d'Hourtin en faisant de la planche à voile. La place située entre le foyer rural et la salle Lucie Aubrac porte son nom.

Conseil Municipal du 06 décembre 1982 : convention avec la société Les Chantiers Modernes pour l'exploitation pendant 3 ans d'une gravière à Paloumey.

Au terme de ce premier mandat l'équipe sortante dispose d'un bilan lui permettant d'envisager sereinement les élections municipales qui approchent.

La suite leur donnera raison au-delà de leurs espérances !

Sources

Comptes-rendus des conseils municipaux et témoignages



Les Nouvelles Chroniques Ludonnaises

À suivre...